



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 09/06/2016

Numéro de version 1

Modification : 17/11/2015

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise**1.1 Identifiant du produit****Nom commercial :** ECOS prêt à utiliser Orange Plus (Ready to use Orange Plus)**Description/code du produit :** 9706**1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et des conseils de non utilisation**

Aucune autre information pertinente disponible.

Utilisation de la substance/du mélange :Produit/détergent nettoyant
pour utilisation générale**1.3 Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant/fournisseur :**

Laboratoires Venus/ produits respectueux de l'environnement

111. S Rohlwing Rd Addison, IL 60101

Téléphone : 800-451-9304

Chemtrec : 800-424-9300

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Numéro de téléphone d'urgence : 112

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la réglementation de la Commission européenne N° 1272/2008 CLP :**

Ce produit ne respecte pas les critères pour la catégorisation dans toute classe de danger selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 sur la catégorisation, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2 Éléments de la marque**Étiquetage selon la réglementation de la Commission européenne N° 1272/2008 CLP :** Nul**Pictogrammes des dangers :** Nul**Mot de signalement :** Nul**Relevés des dangers :** Nul**Déclarations de précaution** P102 Tenir hors de portée des enfants.**Informations supplémentaires :** Centre anti-poison national**Réglementation (CE) N° 648/2004 sur les détergents/l'étiquetage pour le contenu**

agents de préservation (SORBATE DE POTASSIUM), parfums (Limonène)

2.3 Autres dangers**Résultats de l'estimation PBT et vPvB****PBT :** Non applicable.**vPvB :** Non applicable.



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 09/06/2016

Numéro de version 1

Modification : 17/11/2015

Nom commercial : ECOS RTU Orange Plus

(Contenu de la page 1)

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients**3.2 Caractéristique chimique : Mélanges****Description :**

Mélange constitué de substances qui ne sont soit ni classées ou non nécessaires pour être mentionné dans la fiche de données de sécurité selon la réglementation (UE) 830/2015.

Ingrédients selon la réglementation (UE) 830/2015 : Nul**Informations supplémentaires :** Pour les termes des formules des risques énumérés, se référer à la section 16.**SECTION 4 : Mesures de premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours****Informations générales :** Amenez les personnes affectées au contact de l'air pur.**Après inhalation :** Cherchez un traitement médical en cas de plaintes.**Après contact avec la peau :** En général, le produit n'irrite pas la peau.**Après contact avec les yeux :** Rincez les yeux ouverts pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante.**Après avoir avalé :**

Buvez beaucoup d'eau et prenez de l'air pur. Appelez un médecin immédiatement.

Cherchez immédiatement un conseil médical.

4.2 Les plus importants symptômes et conséquences, à la fois graves et tardifs Aucune autre information pertinente disponible.**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires**

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 5 : Mesures anti-incendie**5.1 Moyen d'extinction****Agents d'extinction qui conviennent :** CO₂, poudre ou eau en spray. Combattez les grands feux avec de l'eau en spray.**5.2 Dangers spéciaux découlant de la substance ou du mélange** Aucune autre information pertinente disponible.**5.3 Conseils pour les pompiers****Équipement protecteur :** Le dispositif équipé d'un élément auto-respiratoire et des vêtements de protection doivent être portés en cas de feu.**Informations supplémentaires** Recueillez l'eau contaminée par les incendies séparément. L'eau ne doit pas pénétrer dans le réseau des égouts.**SECTION 6 : Mesures de libération d'accidents****6.1 Précautions personnelles, équipement protecteur et procédures d'urgence :**

Portez un équipement protecteur. Tenir les personnes non protégées éloignées.

6.2 Précautions d'environnement : Ne le laissez pas pénétrer dans les égouts/les eaux de surface ou les eaux souterraines.**6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :**

Absorbe avec un matériau hygroscopique (sable, diatomite, agglomérant pour aides, liants universels, sciures, gel de silice).

6.4 Référence pour les autres sections :

Se référer à la section 7 pour les informations concernant le traitement en sécurité.

Se référer à la section 8 pour les informations concernant l'équipement de protection personnel.

Se référer à la section 13 pour les informations sur l'élimination.

(Contenu à la page 3)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 09/06/2016

Numéro de version 1

Modification : 17/11/2015

Nom commercial : ECOS RTU Orange Plus

(Contenu de la page 2)

SECTION 7 : Traitement et rangement**7.1 Précautions concernant le traitement en sécurité** Évitez le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.**Informations sur le feu – et la protection d'explosion :** Aucune mesure spéciale n'est requise.**7.2 Conditions pour le rangement en sécurité, incluant toute incompatibilité****Rangement :****Exigences à respecter pour les entrepôts et les récipients :** Les ranger dans un endroit frais.**Informations sur le rangement dans un local de stockage ordinaire :** Non requis.**Autres informations concernant les conditions de rangement :** Aucune.**7.3 Utilisation/(s) finale(s) spécifique(s)** Aucune autre information pertinente disponible.**SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle****8.1 Paramètres de contrôle****Éléments avec des valeurs de limites qui exigent un contrôle sur le lieu de travail :**

Le produit ne contient pas de quantités importantes de matériaux avec des valeurs critiques qui doivent être contrôlées sur le lieu de travail.

DNELs

Numéro de CAS de l'éthanol : 64-17-5

Les conséquences systémiques de l'exposition à long terme pour les travailleurs par voie de l'inhalation : 950 mg/m³Les conséquences locales d'une exposition à court terme/aiguë pour les travailleurs : 1900 mg/m³

Les conséquences systémiques de l'exposition à long terme par voie cutanée pour les travailleurs : 343 mg/kg bw/jour

Les conséquences systémiques de l'exposition à long terme par voie d'inhalation pour la population générale : 114 mg/m³Les conséquences locales d'une exposition à court terme/aiguë par voie d'inhalation pour la population générale : 950 mg/m³

Les conséquences systémiques d'une exposition à long terme par voie cutanée pour la population générale : 206 mg/kg bw/jour

Les conséquences systémiques d'une exposition à long terme par voie orale pour la population générale : 87 mg/kg bw/jour

PNECs

Numéro de CAS de l'éthanol : 64-17-5

Eau douce : 0.96 mg/l

Eaux marines : 0.79 mg/l

Éliminations ponctuelles : 2.75 mg/l

STP : 580 mg/l

Sédiments (eau douce) : 3.6 mg/kg sédiment dw

Sédiments (eaux marines) : 2.9

Sol : 0.63 mg/kg sol dw

8.2 Contrôles d'exposition**Équipement protecteur personnel****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Les mesures de précautions habituelles doivent adhérer lors du traitement des produits chimiques.

Protection respiratoire : Non requis.**Protection des mains :** Non requis lors des conditions normales d'utilisation.**Temps de pénétration du matériau des gants**

Les temps de pénétration déterminés selon EN 374 partie III ne sont pas réalisés dans des conditions concrètes.

Par conséquent, le temps de port des gants maximal, qui correspond à 50 % du temps de pénétration, est recommandé.

Protection des yeux : Non requis lors des conditions normales d'utilisation.

(Contenu à la page 4)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 09/06/2016

Numéro de version 1

Modification : 17/11/2015

Nom commercial : ECOS RTU Orange Plus

(Contenu de la page 3)

Protection du corps : Non requis lors des conditions normales d'utilisation.**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques****Informations générales****Apparence :**

Forme :	Liquide
Couleur :	Blanchâtre
Odeur :	Caractéristique du parfum Agrume
Seuil des odeurs :	Non déterminé

Valeur du pH :	4.00-5,10
Point de fusion/intervalle de fusion :	Non déterminé
Point de d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point d'inflammabilité :	Non inflammable
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Auto-inflammabilité :	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Danger d'explosion :	Le produit ne présente pas de risque explosif.
Seuils d'explosion :	
La plus basse :	Non déterminé
La plus haute :	Non déterminé
Pression de la vapeur :	Non déterminé
Densité :	Non déterminé
Densité relative	Non déterminé
Densité de la vapeur	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Solubilité/miscibilité dans l'eau :	Complètement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé
Viscosité :	
Dynamique :	Non déterminé
Cinématique :	Non déterminé
9.2 Autres informations	Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** Stable dans des conditions normales

(Contenu à la page 5)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 09/06/2016

Numéro de version 1

Modification : 17/11/2015

Nom commercial : ECOS RTU Orange Plus

(Contenu de la page 4)

10.2 Stabilité chimique**Décomposition thermique/conditions à éviter** Stable à la température environnementale.**10.3 Possibilités de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses connues.**10.4 Lieux à éviter** Aucune autre information pertinente disponible.**10.5 Matériaux incompatibles**

Acides forts, bases fortes

Forts agents oxydifiants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**Corrosion/irritation de la peau** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**Grave dommage/irritation des yeux** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**Sensibilisation respiratoire ou sensibilisation de la peau** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**Conséquences CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)****Mutagénicité des cellules germinales** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**Cancérogénicité** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**Toxicité pour la reproduction** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**STOT- exposition unique** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**STOT- expositions répétées** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**Danger d'aspiration** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont respectés.**SECTION 12 : Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :**

Éthanol, CAS : 64-17-5

Toxicité pour les poissons CL50 : > 10000 mg / l

Toxicité pour les daphnies, CEE0 : > 7800 mg / l

Toxicité pour les bactéries (Ps putida) CEE0 : > 6500 mg / l

Toxicité algale (SC. Quadricauda), CEE0 : > 5000 mg / l

Toxicité algale (M. Acruginosa), CEE0 : > 1450 mg / l

12.2 Persistance et dégradation

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme affirmés par la Réglementation (CE) N° 648/2004 concernant les détergents. Les données qui soutiennent cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront disponibles pour ces derniers, sur leur requête directe ou sur la requête d'un fabricant de détergent.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Aucune autre information pertinente disponible.**12.4 Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente disponible.**Informations écologiques supplémentaires :****Notes générales :** Pas connu pour être dangereux pour l'eau.**12.5 Résultats de l'estimation PBT et vPvB****PBT :** Non applicable.**vPvB :** Non applicable.

(Contenu à la page 6)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 09/06/2016

Numéro de version 1

Modification : 17/11/2015

Nom commercial : ECOS RTU Orange Plus

(Contenu de la page 5)

12.6 Autres effets nuisibles Aucune autre information pertinente disponible.**SECTION 13 : Examen d'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Conseils**

Éliminer selon les réglementations nationales.



Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne laissez pas le produit atteindre le réseau des égouts.

Contactez le fabricant pour les informations de recyclage.

Emballage non nettoyé :**Conseils:**

Éliminations à effectuer selon les réglementations officielles.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après le nettoyage.

SECTION 14 : Informations sur le transport**14.1 Numéro UN**

ADR, ADN, IMDG, IATA

Nul

14.2 Nom d'envoi UN approprié

ADR, ADN, IMDG, IATA

Nul

14.3 Catégorie(s) de transport de dangers

Catégorie ADR, ADN, IMDG, IATA

Nul

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

Nul

14.5 Risques environnementaux :

Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Non applicable.

**14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II
de Marpol et du code GRV**

Non applicable.

« Réglementation modèle » UN :

Nul

(Contenu à la page 7)

GB



Fiche de données de sécurité
conforme aux réglementations 1907/2006/CE (Réglementation REACH),
UE 2015/830 et réglementation n° 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression 09/06/2016

Numéro de version 1

Modification : 17/11/2015

Nom commercial : ECOS RTU Orange Plus

(Contenu de la page 6)

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques pour les substances ou les mélanges****Directive 2012/18/UE**

Nom des substances dangereuses – ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est énuméré.

Réglementations nationales :**Autres réglementations, limites et réglementations prohibitives****Substances très inquiétantes (SVHC) concernant la réglementation REACH, article 57**

Il ne contient pas de substances très inquiétantes (SVHC).

15.2 Estimations de la sécurité chimique : L'estimation de la sécurité chimique n'a pas été menée.**SECTION 16 : Autres informations**

Cette information est fondée sur notre connaissance actuelle. Cependant, elle ne constituera pas une garantie pour toute caractéristique de produit spécifique et n'établira pas de relation contractuelle valide.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie routière

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses

IATA : Association de transport d'air international

GHS : Système d'harmonisation mondiale de la catégorisation et de l'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européenne des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques concernées

CAS : Produits chimiques déclarables (division de la société américaine de chimie)

DNEL : Niveau dérivé sans conséquence (REACH)

PNEC : Concentration sans conséquences prévues (REACH)

PBT : Persistante, bioaccumulation et toxique

SVHC : Substances très inquiétantes

vPvB : très persistantes et de forte bioaccumulation